15èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, Toulouse, 9 et 10 décembre 2021

Le commerce agroalimentaire de l'UE-27 et de la France entre 2000 et 2020

Vincent Chatellier[1] et Thierry Pouch[2]

(1) UMR SMART-LERECO, INRAE, 44300, Nantes, France.
vincent.chatellier@inrae.fr

(2) APCA et Laboratoire REGARDS, Université de Reims Champagne-Ardenne, 51100 Reims, France
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Résumé. Le commerce agroalimentaire mondial connait un développement soutenu depuis plusieurs décennies sous l'influence d'une demande alimentaire en croissance, notamment en Asie et en Afrique, et d'une répartition territoriale inégale des potentiels agronomiques et productifs. Avec un solde commercial en produits agroalimentaires de près de 40 milliards d'euros en 2020, de surcroît en amélioration par rapport à la période antérieure à la crise sanitaire de la Covid-19, l'Union européenne (UE-27) est devenue un acteur majeur de ce commerce. Elle cumule, en même temps, la première position mondiale tant des pays exportateurs et que des pays importateurs. Au sein de l'UE, la concurrence entre les Etats membres est particulièrement vive depuis quelques années, au détriment de la France dont le solde agroalimentaire se dégrade. En utilisant les informations issues de trois bases de données (Baci, Comext et Douanes françaises), une analyse des principales dynamiques commerciales est conduite ici pour le secteur agroalimentaire, et sur une période de 20 ans (2000 à 2020).

Mots clés : Commerce agroalimentaire - Exportations - Importations - Compétitivité - UE – France

Agri-food trade in the EU and France between 2000 and 2020

Abstract. World agri-food trade has been growing steadily for several decades under the influence of a growing demand for food, particularly in Asia and Africa, and of an unequal territorial distribution of agronomic and productive potential. With a trade balance in agri-food products of nearly 40 billion euros in 2020, and moreover an improvement compared to the period before the Covid-19 health crisis, the European Union (EU-27) has become a major player in this trade. At the same time, it is the world's leading exporter and importer. Within the EU, competition between Member States has been particularly fierce in recent years, to the detriment of France, whose agri-food balance is deteriorating. Using information from three databases (Baci, Comext and French Customs), an analysis of the main trade dynamics is conducted here for the agri-food sector over a 20-year period (2000 to 2020).

Keywords: Agri-food trade - Exports - Imports - Competitiveness - EU - France

Introduction

L'agriculture européenne a toujours compté sur la scène internationale des produits agricoles et agroalimentaires (EC, 2019-a). Déficitaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne (UE) est progressivement devenue une grande puissance exportatrice au point de supplanter les Etats-Unis au détour des années 2010. Elle demeure toutefois l'une des premières zones importatrices du monde, notamment pour des produits qu'il est parfois difficile de développer au plan intérieur (produits exotiques, soja, etc.). L'évolution du positionnement de l'UE sur les marchés internationaux doit historiquement être appréhendée au regard de l'ouverture croissante des économies (Rainelli, 2015 ; Gaigné e*t al.*, 2015 ; CEPII, 2021), des progrès colossaux accomplis en matière de logistique (Blonigen & Wilson, 2018), des stratégies déployées par les grands pays producteurs de denrées alimentaires (Pouch, 2015) et de la croissance soutenue de demande alimentaire mondiale (FAO, 2021 ; USDA, 2021). Cette dernière tient d'une part à l'essor démographique (United Nations, 2019) qui progresse au rythme d'environ 1,1 % par an (avec cependant de fortes inégalités territoriales) et, d'autre part, à la transformation progressive des régimes alimentaires qui donne une place croissante aux protéines animales, en lien direct avec l'élévation des niveaux de vie et de l'urbanisation croissante du monde (FAO, 2018-a ; OCDE-FAO, 2021).

La place de l'UE dans les marchés agroalimentaires mondiaux doit aussi être analysée au prisme des instruments de la Politique Agricole Commune (PAC) mis en œuvre au fil des décennies (Seronie, 2018 ; Détang-Dessendre et Guyomard, 2020). Outre le progrès technique, le développement de la production agricole européenne a en effet été favorisé par la PAC et par ses différents mécanismes de soutien. Avant l'Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay (AACU) signé en 1994 à Marrakech (OMC, 1994), les prélèvements variables à l'importation ont joué un rôle essentiel pour protéger le marché agricole européen de la concurrence internationale : le montant des taxes imposées sur les produits importés variait alors en fonction des cours internationaux (Butault, 2004). Après cet accord, les prélèvements variables ont été transformés en droits de douane fixes, lesquels furent ensuite progressivement abaissés (Bureau et Thoyer, 2014). Aujourd'hui, l'UE offre un accès plus ou moins aisé à son marché intérieur en fonction des produits considérés et des pays fournisseurs. Les droits consolidés sur les importations de produits agro-alimentaires sont en moyenne proches de 17 %, un taux nettement supérieur au taux moyen appliqué sur les produits industriels. Au niveau des exportations, l'octroi de restitutions (aides directes allouées aux exportateurs européens de façon à combler l'écart entre les prix communautaires et internationaux) a pendant très longtemps contribué à l'essor des ventes sur les marchés extérieurs. Si ces aides ont finalement été abandonnées à compter de 2013, conformément aux engagements pris dans le cadre des négociations multilatérales de l'OMC, la baisse des prix garantis (compensée par l'octroi d'aides directes aux agriculteurs) appliquée lors des précédentes réformes avait déjà permis de rapprocher les prix européens des prix mondiaux, ce qui *de facto* rendait moins nécessaire le recours aux restitutions.

Les échanges internationaux de produits agroalimentaires poursuivent une tendance haussière à long terme (Centre d'études et de prospective, 2017 ; OMC, 2020). Ils ont cependant parfois fait l'objet d'un ralentissement (Jean, 2015) ou d'un choc, comme lors de la crise financière de 2008 (McKibbin & Stoeckel, 2009 ; Boyer, 2020) ou plus récemment lors de la crise sanitaire du Covid-19 en 2020 (World Bank, 2021). De même, au cours des dix dernières années, plusieurs évènements ont impacté la dynamique mondiale du commerce de biens agroalimentaires, dont par exemple : la montée en puissance de la Chine dans les importations mondiales de produits agroalimentaires depuis son adhésion à l'OMC en 2001 (Chaumet & Pouch, 2017), dans un contexte où les crises sanitaires internes (dont la fièvre porcine africaine) ont joué un rôle d'amplificateur ; la mise en œuvre d'un embargo par la Russie sur les produits

agroalimentaires importés en provenance de différentes zones (dont l'UE) à compter de 2014 (Cheptea & Gaigné, 2019) ; la guerre commerciale engagée en 2018 entre les Etats-Unis et la Chine (Regmi, 2019) ; la signature de différents accords bilatéraux entre grandes zones économiques dans un contexte marqué par un certain blocage des processus multilatéraux (Neveu, 2021 ; Siroën, 2021 ; Courleux & Carles, 2020).

Les échanges intra-communautaires de produits agroalimentaires sont plus développés (en valeur) que les échanges extra-UE, même si ces derniers sont très importants et que le départ récent du Royaume-Uni joue dans le sens contraire (EC, 2019-b). L'absence de droits de douane entre les Etats membres, leur proximité géographique, les élargissements successifs l'UE et les réseaux commerciaux tissés depuis de nombreuses décennies contribuent, pour une large part, à ce diagnostic. Même si les modèles agricoles et les spécialisations productives divergent, la concurrence entre les Etats-membres de l'UE est vive, tant pour fournir le marché intérieur que pour capter des parts de marché en externe. Premier pays agricole de l'UE en termes de surface agricole utile et de production agricole finale (17 % du total de l'UE en 2020), la France n'occupe que le cinquième rang européen en balance commerciale agroalimentaire. La dégradation récente de ce solde suscite des inquiétudes et fait l'objet de nombreux travaux (Bureau *et al.*, 2015 ; Duplomb, 2019 ; Turola, 2019 ; Pouch *et al.*, 2021).

Dans ce cadre, cet article mobilise les données des douanes issues de différentes bases de données (Baci, Comext et douanes françaises) pour proposer, d'une part, une analyse portant sur l'évolution des échanges agroalimentaires de l'UE-27 avec les pays tiers (partie 1) et, d'autre part (partie 2), un diagnostic centré sur le cas de la France. La période couverte s'échelonne de 2000 à 2020, moyennant un regroupement des informations en quatre grandes périodes, ce pour éviter une démultiplication trop importante des données : moyenne annuelle sur la période 2000 à 2009 (période intégrant le choc sur le commerce mondial de la crise financière de 2008) ; moyenne annuelle sur la période 2010 à 2018 ; année 2019 (avant la crise du Covid-19) et année 2020 (année où la crise sanitaire sévissait pleinement). Un tel choix offre la possibilité de traiter de l'évolution des jeux concurrentiels à long terme tout en instruisant la question des premières implications commerciales de la crise sanitaire.

1. Le commerce agroalimentaire de l'Union européenne (UE-27)

Cette première partie est centrée sur le commerce agroalimentaire de l'UE-27. Pour intégrer d'ores et déjà la question du Brexit et ne pas modifier au fil du temps le spectre géographique de l'UE, le choix a été fait de considérer le Royaume-Uni comme un pays tiers sur l'ensemble de la période étudiée, soit de 2000 à 2020 (ainsi le terme « UE » signifie « UE-27 » partout dans ce texte). Ce choix, qui apporte une lecture inédite par rapport à des travaux antérieurs, a été fait en sachant que les données commerciales du Royaume-Uni n'étaient plus disponibles dans la base de données utilisée (Comext) à partir du début de 2020. Il convient bien entendu de garder à l'esprit que cette option n'est pas neutre sur les résultats présentés ici, dans la mesure où le Royaume-Uni est un pays structurellement déficitaire en produits agroalimentaires et qui, de surcroît, a enregistré une dégradation sensible de son solde commercial au fil des vingt dernières années. Il s'agit aussi d'un pays dont les liens commerciaux avec l'UE, en particulier certains pays (l'Irlande, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne), sont très importants. Par ailleurs, les pays de l'Est qui ont intégré l'UE à partir de 2004 sont considérés ici comme étant membres de l'UE dès 2000. Cette première partie s'articule autour de trois sous-sections. La première fait état de la dynamique du commerce agroalimentaire mondial et de la place de l'UE dans celui-ci. La deuxième présente l'évolution des échanges de l'UE avec différents pays partenaires, tant à l'import qu'à l'export. La troisième propose quelques éléments de synthèse sur le poids des grandes filières agroalimentaires dans le commerce agroalimentaire de l'UE.

1.1 L'UE est un acteur majeur du commerce agroalimentaire mondial

Pour rendre compte des échanges agroalimentaires mondiaux, la base de données la plus fréquemment utilisée est celle de COMTRADE[1]. Cette source de données donne, depuis de nombreuses années, lieu à un important travail méthodologique de la part du Centre d'études prospective et d'informations internationales (CEPII), dans le but de constituer une nouvelle base de données, dite BACI[2], corrigée de certains défauts. Pour cette base, les données disponibles à ce stade ne couvrent que la période 2000 à 2019. Dans cet article, toutes les valeurs sont exprimées en euros ce qui a impliqué de procéder à l'application de taux de conversion pour chaque année. Les données sont indiquées en euros courants et non pas constants, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées de l'inflation.

Pour définir le champ des produits dits « agroalimentaires », les 24 premiers chapitres de la nomenclature douanière issue du Système Harmonisé (SH)[3] sont considérés. Pour déterminer le montant des échanges agroalimentaires mondiaux, les flux entre tous les pays du monde sont considérés, à l'exclusion de ceux réalisés entre les Etats membres de l'UE.

Partant de cette méthode, le commerce mondial de produits agroalimentaires est passé de 350 milliards d'euros en 2000, à 641 milliards d'euros en 2010 et 1 064 milliards d'euros en 2019. La croissance des échanges internationaux a donc été un peu plus rapide au cours de la dernière décennie (+423 milliards d'euros) qu'au cours de la période antérieure (+291 milliards d'euros). Si la prise en compte de l'inflation aurait une influence sur les valeurs de la situation initiale (en France, elle a par exemple été de 32 % depuis 2000), le constat d'une nette augmentation des flux demeurerait. En monnaie constante, et d'après certaines estimations, les exportations mondiales de produits agroalimentaires auraient été multipliées par sept au cours des cinquante dernières années. Cette augmentation des échanges a permis de mettre à la disposition des consommateurs une alimentation qui soit à la fois plus abondante, plus variée et souvent moins coûteuse (Claquin, 2017). Parallèlement à l'évolution des modes de consommation, la structure des échanges a, elle aussi, évolué vers des produits plus élaborés, plus transformés et dont les prix sont plus élevés que les produits bruts correspondants. Dans de nombreux pays, où les ressources naturelles sont abondantes et la population peu nombreuse (exemple : Australie, Nouvelle-Zélande, Irlande, etc.), les exportations agroalimentaires contribuent activement à la balance commerciale et permettent une entrée massive de devises. Dans d'autres pays très peuplés et où le potentiel productif est limité (exemple : Japon, etc.), les importations sont parfois indispensables pour assurer la sécurité alimentaire locale. L'hétérogénéité des situations est particulièrement grande à ce niveau (Rastoin et Ghersi, 2010). En dépit de cette hausse des échanges internationaux de produits agroalimentaires, le poids de ces derniers dans le commerce mondial des marchandises s'inscrit à la baisse car la croissance

[1] COMTRADE est une base de données des Nations Unies proposant des statistiques sur le commerce mondial des produits de base. Elle permet d'avoir accès à plus d'un milliard de données commerciales compilées depuis 1962. Elle est accessible par internet à l'adresse suivante : http://comtrade.un.org/

[2] BACI fournit des données désagrégées sur les flux commerciaux bilatéraux pour plus de 5000 produits et 200 pays. La base de données est construite à partir des données directement déclarées par chaque pays à la division statistique des Nations Unies (Comtrade). Le CEPII a développé une procédure qui réconcilie les déclarations de l'exportateur et de l'importateur, qui peuvent être différentes dans les données originales.

[3] Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, généralement dénommé "Système harmonisé" (SH), est une nomenclature internationale élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le SH comprend environ 5 000 groupes de marchandises, identifiées par un code à six chiffres et classées suivant une structure logique. Ce Système est utilisé par plus de 190 pays pour élaborer les tarifs douaniers et établir les statistiques commerciales internationales. Plus de 98 % des marchandises échangées dans le monde sont ainsi classées en fonction de la nomenclature du SH.

des exportations de produits manufacturés a été, de façon parallèle, encore plus rapide. Ainsi, il est passé de 30 % au début des années soixante à 8 % en 2019.

Les récentes statistiques publiées par l'OMC indiquent que le commerce mondial des marchandises a reculé 5,3 % en 2020 par rapport à 2019 (OMC, 2021) ; d'après les prévisions, il devrait augmenter de 8 % en 2021 et de 4 % en 2020. Ce recul, qui est nettement inférieur à celui escompté lors des premières estimations faites au début de la crise, doit être considéré au regard de la baisse vertigineuse des prix de vente des produits énergétiques et miniers. Entre début mars et fin avril 2020, les barils de Brent ont en effet perdu près de 70 % de leur valeur en dollars pour s'établir à des niveaux historiquement bas. Ainsi, comparativement à ces secteurs, les échanges de produits agricoles et alimentaires ont enregistré de modestes évolutions en 2020. Après une baisse de 5 % au deuxième trimestre de 2020 (par rapport au même trimestre de 2019), les échanges de produits agricoles et alimentaires ont repris pour atteindre 6 % au quatrième trimestre, sous l'influence de pays importateurs tels que l'Asie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. De nombreux gouvernements ont veillé à préserver des sources d'approvisionnement, afin de ne pas ajouter des révoltes sociales aux crises sanitaire et économique déjà existantes.

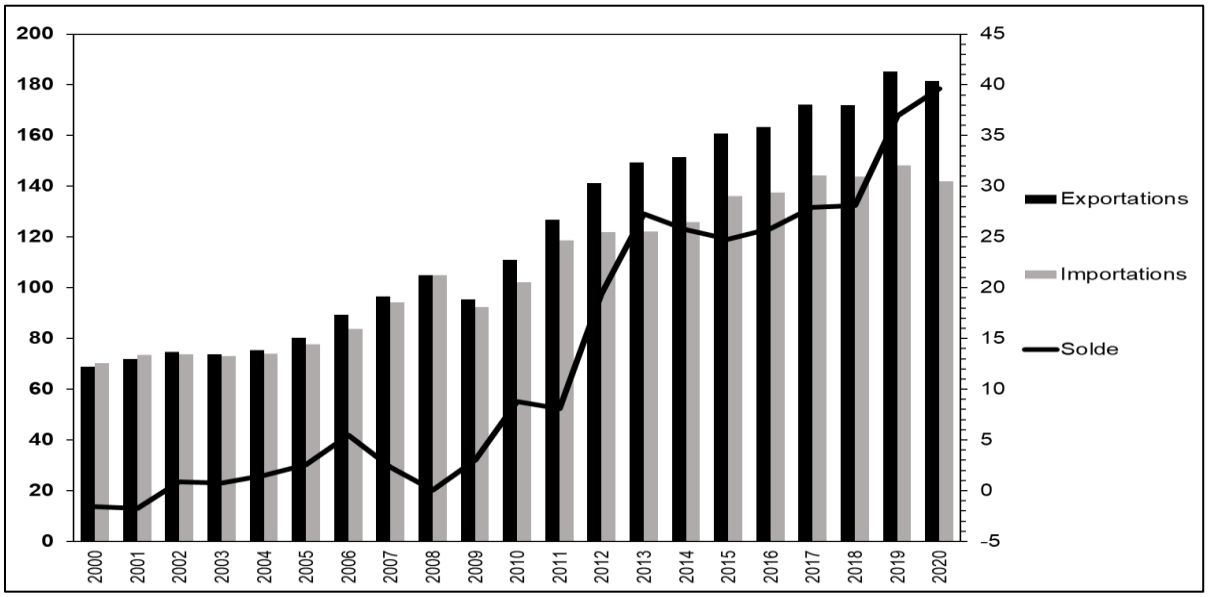
En 2019, d'après les traitements appliqués à BACI, les dix premiers exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires réalisent, ensemble, 62 % des exportations agroalimentaires mondiales. Dans l'ordre décroissant, il s'agit de l'UE (18,4 % du total mondial), des Etats-Unis (12,2 %), du Brésil (6,8 %), de la Chine (5,7 %), du Canada (4,5 %), de l'Argentine (3,5 %), du Mexique (3,2 %), de la Thaïlande (3,1 %), de l'Indonésie (3,1 %) et de l'Inde (3,1 %). Les cinq pays qui arrivent ensuite sont l'Australie, la Russie, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam et la Malaisie. Ce taux, qui atteint 85 % pour les vingt-cinq premiers fournisseurs du marché mondial, démontre l'existence d'un haut niveau de concentration des pays fournisseurs ; l'accès aux marchés internationaux est en effet parfois difficile à réaliser pour les pays les plus pauvres car les exigences imposées par les nombreuses normes qui régissent les échanges, qu'elles soient privées ou publiques, jouent comme de puissantes barrières à l'entrée (OMC, 2018-b). Derrière ces pays, les exportations mondiales de produits agroalimentaires résultent, pour une grande part, de grands groupes internationalisés tels que, par exemple, Nestlé (Suisse), PepsiCo (USA), JBS (Brésil), Tyson Foods (USA), The Coca-cola Company (USA), Cargill (USA), Danone (France), Unilever (Royaume-Uni et Pays-Bas), Smithfield (USA), Lactalis (France), etc.

S'agissant des importations de produits agroalimentaires, l'UE occupe également le premier rang mondial. Cette zone économique est donc l'une des plus ouvertes au monde même si, parfois, certains de ses concurrents ou détracteurs accusent la PAC d'être trop protectionniste. Les dix premiers importateurs, qui sont à l'origine de 61 % des importations mondiales (et 81 % pour les 25 premiers), sont dans l'ordre décroissant : l'UE (15,2 %), les Etats-Unis (13,3 %), la Chine (13,2 %), le Japon (5,8 %), le Royaume-Uni (5,5 %), le Canada (3,3 %), la Corée du Sud (2,8 %), la Russie (2,4 %), le Vietnam (2,4 %) et le Mexique (2,3 %). Les cinq pays qui suivent sont l'Arabie Saoudite, l'Inde, l'Indonésie, les Emirats arabes Unis, la Malaisie et l'Egypte.

Concernant le solde agro-alimentaire, la première position mondiale est obtenue par le Brésil, avec un montant de 61 milliards d'euros en 2019. Ce solde a considérablement augmenté au fil de la première décennie de ce siècle, passant de 10,5 milliards d'euros en 2000 à 50,1 milliards d'euros en 2010. Le développement spectaculaire des exportations de soja à destination principalement de la Chine est un des facteurs explicatifs de cet essor (Gale *et al.*, 2019).

Avec un solde proche de 37 milliards d'euros en 2019, l'UE arrive en seconde position. Grâce notamment aux relations commerciales entretenues avec le Royaume-Uni et la Chine, le solde de l'UE s'est nettement amélioré au fil du temps (Figure 1) : il n'était que de 1,3 milliard d'euros en moyenne sur la période 2000-09. Avec 33,1 milliards d'euros en 2019, l'Argentine occupe la troisième position mondiale, devant la Nouvelle-Zélande (19,6 milliards d'euros), la Thaïlande (18,1 milliards d'euros), l'Indonésie (18,1 milliards d'euros) et l'Australie (15,4 milliards d'euros). A l'autre extrême, la Chine, dont les importations ont considérablement augmenté, notamment en soja, en viande porcine et en produits laitiers, est le pays qui présente le plus important déficit au monde en produits agroalimentaires (-76,2 milliards d'euros en 2019 contre -18,8 milliards d'euros en 2010). Avec une surface agricole réduite eu égard à l'importance de sa population, le Japon occupe le second rang des pays déficitaires en valeur absolue (-53,4 milliards d'euros en 2019 contre -40,5 milliards d'euros en 2010). En rapportant ce déficit à la population, le Japon est de loin le pays le plus lourdement déficitaire. Les pays qui arrivent ensuite dans la hiérarchie sont le Royaume-Uni (-28,4 milliards d'euros), la Corée du sud (-21,1 milliards d'euros) et l'Arabie Saoudite (-14,4 milliards d'euros).

Figure 1. Les exportations, les importations et le solde de l'UE-27 en produits agroalimentaires (milliards d'euros courants entre 2000 et 2020)



Source : Comext / Traitement INRAE, SMART-LERECO

L'UE occupe donc une position singulière sur la scène internationale des produits agroalimentaires en étant à la fois le premier exportateur et le premier importateur (Chatellier, 2019). Plusieurs raisons font que cette situation est possible : l'UE importe des intrants utiles (exemple : les importations de soja en provenance du continent américain, produit destiné à l'alimentation du bétail) pour produire des biens émanant des systèmes d'élevage, qui sont ensuite exportés (exemple : les produits laitiers ou la viande porcine à destination de la Chine) ; les européens consomment des produits agroalimentaires non (ou peu) disponibles localement (exemple : les fruits tropicaux en provenance d'Afrique ou d'Amérique du sud) ; les consommateurs diversifient leurs approvisionnements pour le seul plaisir de satisfaire un goût pour la diversité (exemple : les achats de vins réalisés en provenance de Californie, du Chili d'Afrique du Sud alors que l'offre domestique de vins est pourtant pléthorique) ; les industries agroalimentaires européennes achètent des ingrédients à bas coûts sur le marché mondial (exemple : de l'huile de palme en provenance de la Malaisie ou de l'Indonésie) pour commercialiser des recettes alimentaires à prix compétitifs sur les marchés extérieurs

(exemple : la poudres de lait ré-engraissée en matière grasse végétale destinée aux marchés de l'Afrique de l'Ouest), etc. Si les Etats-Unis sont dans une configuration proche de celle de l'UE sur ce plan, la situation est différente dans les pays du Mercosur où les importations de produits agroalimentaires sont souvent très limitées au regard des importations.

1.2 Les partenaires de l'UE dans le commerce en agroalimentaire

A l'échelle de l'UE, les données statistiques utilisées désormais sont celles issues de la base de données COMEXT et non plus BACI. Ce changement présente deux avantages : il devient possible de faire référence aux données de 2020 (et non de 2019) ; la nomenclature SH est plus précise car elle offre une déclinaison en 8 chiffres, ce qui permet de procéder à des regroupements plus fins pour définir ci-après les différents secteurs productifs. La base de COMEXT permet de bien distinguer les échanges intra-UE de ceux réalisés avec les pays tiers (dont le Royaume-Uni), ce pour les 27 Etats membres.

D'après ces données, et au-delà des variations inter-mensuelles qui ont eu lieu, les échanges de l'UE pour l'année 2020 diffère finalement assez peu, du moins globalement, de ceux de 2019. En dépit de la crise sanitaire de la Covid-19, le solde agroalimentaire de l'UE s'est amélioré de +2,7 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2019 ; avec 39,6 milliards d'euros, il s'agit d'ailleurs de la meilleure performance jamais atteinte. Cette évolution tient à un double mouvement caractérisé par un recul des exportations (-3,6 milliards d'euros, soit -1,9 %) moins intense que celui des importations (-6,4 milliards d'euros, soit -4,3 %). En 2020, les exportations de l'UE en produits agroalimentaires ont atteint leur plus haut niveau historique, juste après 2019. La situation est identique dans le cas des importations.

Les partenaires commerciaux de l'UE en produits agroalimentaires sont nombreux, tant à l'importation qu'à l'exportation. Le solde agroalimentaire varie fortement selon différentes zones géographiques de la planète (Tableau 1). Exprimé en valeur, il peut varier d'une année à l'autre sans pour autant que cela ne se traduise par des variations proportionnelles des volumes échangés. La volatilité des cours mondiaux, qui s'est accentuée depuis une quinzaine d'années, influe en effet sur la valeur des échanges. De même, la place de l'UE sur les marchés extérieurs est pour partie liée aux évolutions des parités monétaires, lesquelles favorisent ou non les pays concurrents. Ainsi, sur les 15 dernières années, la parité de l'Euro par rapport au dollar américain (USD) a fluctué entre 1,1 à 1,5. Cette place tient aussi aux difficultés productives, parfois momentanées, rencontrées chez des pays concurrents.

Dans un esprit de synthèse et sans rechercher l'exhaustivité en termes de pays considérés (un ouvrage n'y suffirait pas pour traiter de cette question en profondeur), une analyse de l'évolution de quelques relations commerciales de l'UE avec plusieurs grandes zones et pays est proposée ci-après, en reprenant pour ce faire l'ordre privilégié dans le tableau 1. Pour certaines de ces zones, une focalisation est faite sur un ou plusieurs pays.

Les relations commerciales de l'UE avec les pays classés dans la zone « Europe » (selon le découpage géographique privilégié par l'Organisation des Nations Unies) sont, du moins en termes d'intensité d'échanges, très déséquilibrées. En effet, l'UE bénéficie d'un solde agroalimentaire très positif avec ces pays (+30 milliards d'euros en 2020) et ce dernier poursuit une tendance haussière au fil du temps ; à périmètre géographique constant, il était, en effet, de 20,3 milliards d'euros en moyenne sur la période 2000-09. Outre la Suisse avec laquelle l'UE a toujours bénéficié d'un solde positif (4,5 milliards d'euros en 2020) et l'Ukraine où la situation est inverse (-2,8 milliards d'euros en 2020), deux pays occupent une place déterminante : la Russie et le Royaume-Uni.

Tableau 1. Les pays clients et fournisseurs de l'UE-27 en produits agroalimentaires
(milliards d'euros courants entre 2000 et 2020 ; classement par zone selon un solde 2020 décroissant)

	Exportations				Importations				Solde commercial			
	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020
EUROPE	**40,6**	**63,3**	**71,8**	**69,4**	**20,3**	**34,7**	**44,4**	**39,5**	**20,3**	**28,6**	**27,4**	**30,0**
- Royaume-Uni	24,8	36,2	41,5	39,4	11,5	15,9	18,5	15,7	13,4	20,3	23,1	23,6
- Suisse	4,4	7,1	8,4	8,9	1,9	4,1	4,6	4,5	2,5	3,0	3,8	4,5
- Russie	5,1	7,8	6,8	6,3	0,9	1,6	2,1	2,2	4,2	6,2	4,7	4,2
- Ukraine	0,8	1,8	2,4	2,8	1,0	3,7	6,8	5,6	-0,2	-1,9	-4,4	-2,8
AMERIQUE (total)	**14,9**	**23,8**	**33,6**	**32,4**	**31,7**	**44,5**	**48,0**	**47,2**	**-16,8**	**-20,7**	**-14,4**	**-14,8**
AMERIQUE NORD	12,7	19,3	27,5	26,6	8,6	12,6	15,4	15,3	4,1	6,7	12,1	11,3
- Etats-Unis	10,1	15,0	21,6	20,9	5,4	7,1	8,3	7,4	4,7	7,9	13,3	13,5
- Canada	1,5	2,7	3,5	3,5	1,2	1,9	2,2	3,1	0,3	0,8	1,3	0,4
AMER. CENTRALE	0,8	1,4	2,0	1,8	2,8	4,0	5,0	4,8	-2,0	-2,6	-3,0	-3,0
AMERIQUE DU SUD	1,4	3,1	4,1	4,0	20,3	27,9	27,6	27,1	-18,9	-24,8	-23,5	-23,1
- Argentine	0,1	0,2	0,2	0,2	4,6	5,1	4,5	4,3	-4,5	-4,9	-4,3	-4,1
- Brésil	0,5	1,3	1,6	1,5	8,2	10,8	9,6	10,0	-7,7	-9,6	-8,0	-8,5
OCEANIE	**1,3**	**2,9**	**4,1**	**4,2**	**2,9**	**3,8**	**3,7**	**3,3**	**-1,7**	**-0,9**	**0,3**	**0,9**
- Australie	0,9	2,2	3,0	3,1	1,1	1,4	1,3	1,0	-0,1	0,8	1,8	2,1
- Nouvelle-Zélande	0,1	0,4	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3	1,1	-1,1	-0,9	-0,7	-0,5
AFRIQUE	**7,7**	**15,9**	**17,3**	**17,9**	**10,4**	**16,3**	**19,8**	**19,8**	**-2,8**	**-0,4**	**-2,5**	**-1,9**
- Algérie	1,3	2,6	2,4	2,8	0,0	0,1	0,1	0,1	1,3	2,5	2,3	2,7
- Egypte	0,6	1,5	1,8	1,6	0,2	0,3	0,6	0,3	0,5	1,2	1,2	1,3
- Nigéria	0,6	1,1	1,2	1,4	0,3	0,5	0,6	0,5	0,2	0,5	0,6	0,9
- Afrique du Sud	0,4	1,2	1,7	1,5	0,7	0,8	1,0	0,9	-0,3	0,4	0,7	0,6
- Sénégal	0,2	0,4	0,5	0,5	0,3	0,2	0,3	0,2	0,0	0,2	0,2	0,4
- Maroc	0,7	1,5	1,8	2,2	1,0	1,6	2,7	1,9	-0,3	-0,1	-0,9	0,3
- Tunisie	0,3	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,7	-0,1	0,1	-0,1	-0,2
- Côte d'Ivoire	0,3	0,5	0,6	0,6	1,4	2,5	3,1	3,3	-1,2	-2,0	-2,5	-2,7
ASIE	**16,8**	**42,2**	**56,8**	**56,5**	**16,1**	**28,3**	**32,0**	**31,5**	**0,8**	**13,9**	**24,7**	**25,0**
- Chine	2,4	11,4	17,3	19,7	2,7	4,8	6,3	5,7	-0,3	6,5	11,0	14,0
- Japon	3,9	5,2	7,4	7,0	0,1	0,2	0,4	0,4	3,8	5,0	7,0	6,6
- Arabie saoudite	1,4	3,3	3,4	3,8	0,0	0,0	0,1	0,1	1,4	3,3	3,3	3,8
- Corée du Sud	0,8	2,0	3,0	3,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,7	1,8	2,8	2,7
- Turquie	1,2	2,9	3,4	2,9	1,5	2,4	2,8	2,9	-0,3	0,5	0,6	0,0
- Thaïlande	0,4	0,8	1,2	1,0	1,2	1,8	1,8	1,6	-0,8	-1,0	-0,6	-0,7
- Inde	0,2	0,4	0,6	0,5	1,2	2,6	2,8	2,5	-1,0	-2,1	-2,3	-2,0
- Indonésie	0,3	0,6	0,9	0,7	1,8	4,2	4,1	4,5	-1,5	-3,6	-3,2	-3,8
PAYS TIERS	**83,1**	**149,8**	**185,1**	**181,5**	**81,8**	**128,0**	**148,2**	**141,8**	**1,3**	**21,8**	**36,9**	**39,6**

Source : Comext / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Les échanges agroalimentaires de l'UE avec la Russie ont historiquement toujours été soutenus, ce d'autant que le marché russe a parfois été utilisé, du moins à la fin du siècle dernier, pour écouler à bas prix des stocks alimentaires qui s'accumulaient dans l'UE. A compter de 2014, dans le cadre de la crise ukrainienne, l'application d'un embargo par la Russie sur certains produits agroalimentaires issus de l'UE (mais aussi d'autres pays, dont les Etats-Unis, le Canada et l'Australie) a profondément modifié la donne, privant soudainement l'UE de certains débouchés, comme par exemple pour les fromages (Chatellier *et al.*, 2018). En dépit de la puissance de la Russie sur certains marchés agricoles (il s'agit du premier exportateur mondial de blé) et des investissements réalisés pour dynamiser l'offre intérieure, mais compte tenu aussi de certaines difficultés organisationnelles (Uzun *et al.*, 2019), l'UE bénéficie toujours d'un solde agroalimentaire positif avec ce pays (+4,2 milliards d'euros), même si celui est resté assez stable sur longue période ; il était déjà à ce niveau en moyenne sur la période 2000-09.

Les échanges de l'UE avec le Royaume-Uni sont logiquement très intenses, ce pour au moins trois raisons : ce pays ayant été membre de l'UE jusqu'à une période très récente (la date officielle du retrait étant le 31 janvier 2020), il bénéficiait des mêmes règles commerciales (absence de droits de douane) que les autres Etats membres ; ce pays est structurellement déficitaire en biens agroalimentaires, les vingt dernières années ayant été, de plus, caractérisées par une forte dégradation du solde (de -11,3 milliards d'euros en 2000 à -28,4 milliards d'euros en 2020) ; la proximité géographique du Royaume-Uni avec plusieurs Etats membres et l'exigence des consommateurs anglais pour des produits alimentaires qualitatifs jouent également en faveur de ces relations. Le solde commercial de l'UE avec le Royaume-Uni (23,6 milliards d'euros en 2020) est le plus élevé de toutes les pays et zones étudiés. Au niveau des produits considérés (Tableau 2), il tient pour une grande part aux productions de fruits et légumes (+6,2 milliards d'euros), de céréales (+2,5 milliards d'euros), de produits laitiers (+2,7 milliards d'euros) et de viande porcine (+2,3 milliards d'euros). Les échanges en vins et spiritueux sont également intenses, mais ceux-ci vont dans les deux sens. En 2020, le solde de l'UE avec le Royaume-Uni s'est légèrement amélioré (+500 millions d'euros par rapport à 2019), moyennant cependant une baisse, pour l'UE, de 5 % de ses exportations (dans un contexte marqué par la crise du Covid-19 et l'apprentissage de nouvelles formalités douanières) et de 15 % de ses importations. Depuis fin décembre 2020, les accords internationaux conclus par l'UE ne s'appliquent plus au Royaume-Uni. Les dispositions des accords de libre-échange restent inchangées pour l'UE (accès au marché, contingents tarifaires, etc.) et les opérateurs européens doivent vérifier les règles d'origine, puisque les ingrédients britanniques ne peuvent plus être considérés comme originaires de l'UE pour les exportations relevant de ces accords. Un accord de commerce et de coopération, signé avec le Royaume-Uni le 29 avril 2021, détermine les nouvelles règles applicables aux relations bilatérales. Si celui-ci permet aux deux parties d'échanger sans quotas, ni droits de douane, il n'évite pas de nouveaux coûts et formalités administratives pour les entreprises, notamment en raison des contrôles sanitaires et phytosanitaires des denrées alimentaires, ainsi que des exigences requises en matière de « règles d'origine » (Choi *et al.*, 2021).

Les relations commerciales de l'UE-27 avec le continent américain sont historiquement fortes dans le domaine agroalimentaire. En 2020, comme sur l'ensemble de la période étudiée, l'UE bénéficie d'un solde commercial négatif avec cette zone (-14,8 milliards d'euros en 2020). Cette situation résulte d'un solde positif avec l'Amérique du Nord (+11,3 milliards d'euros), mais d'un solde lourdement négatif avec l'Amérique du Sud (-23,1 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, avec l'Amérique Centrale (-3 milliards d'euros). Pour cette dernière zone, avec laquelle l'UE à un accord d'association depuis 2012, cela tient surtout aux importations de fruits tropicaux, d'épices et de café en provenance du Honduras et du Guatemala.

Concernant l'Amérique du Nord, les flux d'échanges avec le Canada demeurent modestes pour l'UE (1,9 % de ses exportations agroalimentaires et 2,2 % de ses importations). L'accord commercial bilatéral de libre-échange entré en vigueur entre les deux zones à partir de septembre 2017, à savoir le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), a néanmoins suscité d'importantes réactions de la part des organisations professionnelles agricoles des deux côtés de l'Atlantique. Ces tensions concernaient notamment les productions bovines, avec des structures européennes qui redoutaient des importations accrues de viande bovine tandis que leurs homologues canadiennes craignaient l'arrivée des fromages européens (Buczinski *et al.*, 2018). Côté canadien, ce sont les conséquences de cet Accord sur le secteur laitier qui ont suscité des réactions de la part des éleveurs.

Si l'UE dispose d'une balance commerciale légèrement positive avec le Mexique (479 millions d'euros en 2020), c'est surtout avec les Etats-Unis que les performances sont les plus nettes (13,4 milliards d'euros), d'autant que le solde s'améliore : il était, en effet, de 4,7 milliards d'euros en moyenne annuelle sur la période 2000-09. Les Etats-Unis sont une destination importante pour certains produits européens à forte valeur ajoutée dont les vins et spiritueux, la bière, le chocolat, les fromages, l'huile d'olive, etc. Les importations européennes en provenance de ce pays concernent surtout des graines de soja, des aliments pour animaux, des fruits à coque et des vins. Plusieurs accords commerciaux ont été passés au fil du temps entre les deux zones de façon à couvrir des produits spécifiques : les vins (2006) ; les bananes (2010) ; les produits biologiques (2012) ; la viande bovine de haute qualité (2019). A la suite du Brexit, et comme cela a été le cas avec de nombreux autres pays partenaires, l'UE a conclu des négociations avec les Etats-Unis pour adapter en conséquence ses contingents d'importation définis dans le cadre de l'OMC. Les négociations engagées entre l'UE et les Etats-Unis en 2013 au titre d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ont été gelées à compter de 2016 en raison de l'opposition de l'opinion publique européenne et des tensions suscitées par l'arrivée de Donald Trump à la Présidence, dont le mot d'ordre bien connu était « *America First* ». Si l'élection en décembre 2020 d'un nouveau Président, Joe Biden, pourrait être de nature à stimuler la relance des négociations multilatérales de l'OMC, rien n'est encore certain quant à une éventuelle relance du PTCI (Bromund & Beaumont-Smith, 2020).

Les relations commerciales de l'UE avec l'Amérique du Sud sont nettement plus déséquilibrées, ces pays vendant à l'UE près de sept fois plus de biens agroalimentaires qu'ils n'en achètent. Les principales importations de l'UE en provenance de cette zone sont les tourteaux et les graines de soja qui entrent dans l'UE sans être taxés à la frontière depuis les accords du Dillon Round de 1961-1962 (Hache, 2015). Viennent ensuite le café, le thé, la viande bovine et les jus de fruits. En 2020, l'UE est déficitaire avec tous les pays de cette zone, surtout le Brésil (-8,5 milliards d'euros), l'Argentine (-4,1 milliards d'euros), l'Equateur (-1,4 milliard d'euros) et le Pérou (-1 milliard d'euros). Le Brésil est particulièrement compétitif, en raison notamment de l'abondance des terres agricoles, du faible coût de la main d'œuvre et de la compétitivité de ses firmes multinationales (exemple : JBS dans le secteur des viandes). Plusieurs pays, dont le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay (le Venezuela étant suspendu depuis 2016) sont regroupés dans le cadre du Marché commun du Sud, intitulé « Mercosur ». Un projet d'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur est en négociation depuis près de vingt ans. Suspendues en 2004, les négociations ont repris en 2013 pour donner lieu en juin 2019 à un projet d'accord (qui entérine une baisse de près de 90 % des droits de douane entre les deux blocs). A ce stade, les textes définitifs n'ont été ni finalisés, ni votés, ni ratifiés, et ne sont donc pas entrés en vigueur. La signature d'un tel accord soulève d'importantes tensions, notamment sur les dossiers de l'agriculture et de l'environnement. Une commission d'experts formée par le gouvernement français indique, par exemple, que cet accord pourrait provoquer une hausse de la déforestation au rythme annuel de 5 % pendant les premières années suivant sa mise en application (Ambec *et al.*, 2020).

L'UE et les pays de l'Océanie entretiennent une relation de longue date et partagent des valeurs ainsi que des liens économiques et commerciaux étroits. En agroalimentaire, cette zone représente 2,3 % des exportations de l'UE en 2020. Ces dernières sont destinées pour les trois quarts à l'Australie et concernent surtout des produits laitiers, des vins et des préparations à base de céréales. Les importations de produits agroalimentaires en provenance de l'Océanie, qui proviennent pour un tiers de la Nouvelle-Zélande, un tiers de l'Australie et un tiers des autres pays de la zone, représentent également 2,3 % du total des importations de l'UE. Il s'agit surtout d'oléagineux, de viande ovine, de vins et de poissons. Fortement orientés vers l'export, ces pays sont de sérieux concurrents sur les marchés internationaux, notamment en viande

bovine où l'Australie est nettement plus compétitive que l'UE et dans le secteur des produits laitiers, où la Nouvelle-Zélande occupe toujours la première place mondiale devant l'UE, du moins en volume exporté (Chatellier, 2016). Des négociations ont été ouvertes en 2018 et se poursuivent aujourd'hui en vue de parvenir à la signature d'un accord de libre-échange complet avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Tableau 2. Le solde commercial de l'UE-27 avec plusieurs pays partenaires selon les produits (milliards d'euros en 2020)

	Roy. Uni	Chine	Etats-Unis	Japon	Russie	Afrique	Brésil
Productions animales	**7,1**	**12,8**	**1,9**	**2,2**	**0,9**	**5,4**	**-0,6**
- Produits laitiers	2,7	5,1	1,4	0,7	0,5	3,9	0,2
- Secteur bovin	1,0	0,1	-0,1	0,0	0,1	0,4	-0,4
- Secteur ovin-caprin	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
- Secteur porcin	2,3	7,2	0,5	1,3	0,0	0,2	0,0
- Secteur avicole	1,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	-0,3
- Autres prod. animales	0,1	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0	-0,1
Productions végétales	**14,8**	**-0,3**	**3,5**	**3,2**	**2,5**	**-5,6**	**-8,1**
- Céréales, préparations	2,5	1,1	1,4	0,4	0,4	5,2	-0,4
* Céréales et minoterie	0,4	1,0	0,1	0,1	0,1	4,8	-0,5
* Préparations céréales	2,1	0,1	1,3	0,2	0,3	0,4	0,1
- Oléo-protéagineux	0,5	-0,2	-1,9	0,0	-0,5	0,6	-5,0
* Oléagineux	0,5	-0,2	-1,9	0,0	-0,4	0,5	-5,0
* Protéagineux	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
- Huiles végétales	0,3	0,2	1,1	0,2	0,1	-0,5	0,3
- Fruits & Légumes	6,2	-0,5	-1,3	0,4	0,4	-4,8	-0,8
* Fruits	1,8	-0,2	-2,4	0,0	0,1	-3,6	-0,4
* Légumes	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2	0,0
* Préparations F&L	2,3	-0,3	1,1	0,3	0,3	0,0	-0,4
- Sucre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
- Confiserie	1,6	0,2	0,8	0,2	0,4	0,2	0,0
- Horticulture	1,3	0,0	0,2	0,1	0,5	-0,7	0,0
- Café, thé et cacao	0,6	-0,3	0,7	0,1	0,4	-6,1	-1,9
- Autres prod. végétales	1,7	-0,7	2,4	1,9	0,9	0,6	-0,2
Boissons	**2,0**	**2,3**	**8,3**	**1,0**	**1,2**	**0,8**	**0,2**
Poissons	**-0,2**	**-0,9**	**-0,2**	**0,3**	**-0,5**	**-2,5**	**0,0**
Total	**23,6**	**14,0**	**13,5**	**6,6**	**4,2**	**-1,9**	**-8,5**

Source : COMEXT / Traitement INRAE, SMART-LERECO

L'UE est un partenaire privilégié de l'Afrique dans le secteur agroalimentaire. Ainsi, par exemple, les exportations agroalimentaires africaines sont orientées à 37 % vers l'UE en 2019 contre seulement 4 % vers les Etats-Unis et 4 % vers la Chine. En 2020, comme de façon régulière tout au long de la période étudiée, l'UE est déficitaire en produits agroalimentaires avec le continent africain (-1,9 milliards d'euros). Si elle bénéficie d'un solde positif en productions animales (+5,4 milliards d'euros), notamment en produits laitiers (Chatellier, 2020), la situation est inverse en productions végétales (-5,6 milliards d'euros, dont surtout des fruits) et en poissons (-2,5 milliards d'euros). Les exportations agroalimentaires de l'UE vers l'Afrique, zone qui capte 10 % des exportations de l'UE, concernent surtout du blé, des produits laitiers et des produits à base de volailles. Elles sont destinées pour 53 % aux cinq pays suivants, dans un ordre décroissant : l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Nigéria (pays qui devrait devenir pratiquement aussi peuplé que l'UE en 2050 selon les prévisions des Nations-Unies). L'Afrique compte pour 14 % du total des importations européennes en produits agroalimentaires. Cela concerne principalement des fèves de cacao, des fruits tropicaux, des fruits secs et des épices. Elles proviennent à 41 % des cinq pays suivants : la Côte d'Ivoire, du Maroc, du Ghana, de l'Afrique du sud et de la Tunisie. La quasi-totalité des pays d'Afrique,

mais aussi des Caraïbes et des Iles du Sud du Pacifique, ont accès au marché communautaire à des droits nuls ou très faibles dans le cadre d'accords dits de partenariats économiques. Plus globalement, pratiquement tous les pays en développement peuvent exporter vers l'UE sous un régime de droits réduits en vertu du Système généralisé des préférences (SGP). Au sein des pays en développement, les Pays les moins avancés (PMA) bénéficient d'un accès libre et illimité au marché européen, sans droits de douane ou quotas, dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » du SGP (Bureau et *al.*, 2005).

Les échanges agroalimentaires de l'UE avec les pays de asiatiques (au sens large du terme et selon la définition de l'ONU) sont très soutenues et en fort développement. En 2020, l'UE bénéficie d'une balance commerciale de 25 milliards d'euros avec cette zone géographique alors qu'elle n'était que de 0,8 milliard d'euros en moyenne pour la période 2000-2009. Les pays asiatiques captent 31 % des exportations agroalimentaires de l'UE en 2020 et sont à l'origine de 22 % de ses approvisionnements. Au sein de cette si vaste zone géographique, plusieurs blocs régionaux doivent être distingués.

La balance commerciale de l'UE est de 9,5 milliards d'euros en 2020 avec les pays du Proche et du Moyen Orient. Elle est positive avec tous les pays de cette zone, principalement avec l'Arabie Saoudite (+3,7 milliards d'euros), les Emirats Arabes Unis (+2 milliards d'euros) et Israël (+1,5 milliard d'euros). Elle n'est que très légèrement positive (+283 millions d'euros) avec les pays de l'Asie Centrale, principalement avec l'Ouzbékistan (174 millions d'euros). L'UE est, en revanche, déficitaire avec les pays de l'Asie méridionale (-2,4 milliard d'euros), en raison de ses relations avec l'Inde (-2 milliards d'euros). Ce pays, qui deviendra prochainement le plus peuplé du monde, a toujours cherché à développer son agriculture pour atteindre l'autosuffisance, tout en restant peu ouvert aux importations (Pouch & Kheraief, 2016). Les exportations de l'Inde vers l'UE concernent surtout du riz Basmati, des épices, du thé, du café et des fruits à coque. Les produits exportés par l'UE sont principalement des vins et spiritueux, du malt et de l'huile d'olive. L'UE est également lourdement déficitaire avec l'Asie du Sud-Est (-6,1 milliards d'euros en 2020) en raison de ses relations avec l'Indonésie (-3,8 milliards d'euros), un pays spécialisé dans l'exportation d'huile de palme, mais aussi de la Malaisie (-1,4 milliard d'euros) et du Vietnam (-1,1 milliard d'euros). Elle est, en revanche, excédentaire avec Singapour (1,3 milliard d'euros) et les Philippines (506 millions d'euros).

L'Asie orientale, qui est une zone lourdement déficitaire en produits agroalimentaires, joue un rôle crucial dans la dynamique commerciale de l'UE (23,7 milliards d'euros de solde agroalimentaire avec cette zone en 2020). Ainsi, la balance commerciale de l'UE avec la Corée du Sud a progressé au fil des dernières années pour atteindre 2,7 milliards d'euros en 2020. Les principaux produits qui y contribuent sont les produits laitiers, la viande porcine et les boissons. Depuis 2011, l'UE bénéficie d'un accord de libre-échange avec ce pays, le premier traité commercial établi avec un pays asiatique. Le solde agroalimentaire de l'UE avec le Japon est historiquement très positif (+6,6 milliards d'euros en 2020) et il poursuit une légère hausse en dépit d'un contexte démographique peu favorable. Il s'agit pour l'essentiel des mêmes produits que ceux précités dans le cas de la Corée du Sud. Depuis février 2019, un accord de libre-échange est entré en vigueur entre l'UE et le Japon. Non seulement cet accord protège plus de 200 indications géographiques européennes, mais il entérine la suppression des droits de douane sur près de 85 % des produits agricoles exportés depuis l'UE vers le Japon ; ces droits atteignaient, par exemple, 38 % pour la viande bovine, 30 % pour le fromage et 15 % pour les vins. La Chine est clairement le pays partenaire de l'UE avec lequel les relations se sont les plus intensifiées au fil des dix dernières années. Alors que la balance agroalimentaire de l'UE avec l'Empire du Milieu était équilibrée au cours de la période 2000-2009, elle s'est très nettement améliorée pour atteindre 14 milliards d'euros en 2020. En dépit de la crise du Covid,

mais compte tenu des besoins internes croissants et de certaines difficultés productives (Chaumet & Pouch, 2017), à la suite aussi de la crise de la Peste Porcine Africaine (PPA), ce solde a progressé de 3 milliards d'euros par rapport à 2019. En représentant 14 % des importations chinoises, l'UE est le deuxième fournisseur de ce pays derrière le Brésil (19 %), mais devant les Etats-Unis (11 %), l'Australie (5 %) et la Nouvelle-Zélande (5 %). Les exportations agroalimentaires de l'UE vers la Chine ont été multipliées par près de quatre en dix ans pour atteindre 19,7 milliards d'euros en 2020, soit 11 % des exportations européennes. Les importations de l'UE en provenance de Chine ont, de leur côté, peu progressé pour s'établir à 5,7 milliards d'euros en 2020, soit 4% des importations européennes. Les principaux produits qui concourent à l'excédent européen vers la Chine sont la viande porcine (7,2 milliards d'euros), les produits laitiers (5,1 milliards d'euros) et les boissons (2,3 milliards). L'UE est, en revanche, déficitaire en poissons (-850 millions d'euros) et en fruits (-230 millions d'euros). La Chine négocie de nombreux accords commerciaux, avec une priorité souvent donné aux pays géographiquement proches, en vue de renforcer l'intégration régionale, de s'assurer des débouchés et de garantir son approvisionnement en matières premières. Une quinzaine d'accords de libre-échange, qui couvrent pratiquement la moitié de son commerce extérieur, ont ainsi été signés avec par exemple l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Hong-Kong, Macao, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. En septembre 2020, l'UE et la République populaire de Chine ont signé un accord protégeant près de 200 indications géographiques. L'accord les protège contre l'imitation et l'usurpation, apportant des avantages commerciaux mutuels et présentant aux consommateurs des produits garantis et authentiques provenant de deux zones ayant une riche tradition culinaire et culturelle. En négociation depuis près de dix ans, il s'agit du premier accord de nature commerciale entre ces deux zones. Fin 2020, un accord global d'investissements (AGI) a été envisagé, mais sa ratification n'est encore pas acquise. Par cet accord, les parties prenantes envisagent de garantir aux investisseurs de l'UE un meilleur accès à l'économie chinoise ; de contribuer à la mise en place de conditions de concurrence équitable pour les entreprises européennes en Chine ; de permettre la mise en œuvre effective et transparente du règlement des différends. Ces potentiels accords commerciaux ne doivent cependant pas masquer que le fait que ls autorités chinoises entendent, en parallèle, renforcer la capacité production du pays en denrées alimentaires.

1.3 Les principaux produits agroalimentaires échangés par l'UE

De façon complémentaire à l'approche précédente, cette troisième sous-section propose quelques éléments essentiels de synthèse sur les grandes filières impliquées dans le commerce européen de produits agroalimentaires. A l'échelle de l'UE, les exportations agroalimentaires (181,5 milliards d'euros en 2020) relèvent pour 50% des productions végétales, 31% des productions animales, 16% des boissons et 3% des poissons (Tableau 3). De manière plus désagrégée, les produits laitiers arrivent en première position des produits exportés avec 15% du total, devant les céréales (12%), les fruits et légumes (11%) et la viande porcine (8%). Entre 2019 et 2020, les exportations agroalimentaires ont baissé de 3,6 milliards d'euros, en raison exclusivement du recul observé dans le secteur des boissons (-13%).

De leur côté, les importations agroalimentaires de l'UE (141,8 milliards d'euros en 2020) relèvent surtout des productions végétales (70%), puis des poissons (16%) et, très loin derrière, des productions animales (9%) et des boissons (5%). En termes de produits importés, les premières places sont occupées par les fruits et légumes (21%), les oléagineux (16%) et le café, thé et cacao (11%). Entre 2019 et 2020, les importations agroalimentaires ont baissé de 6,4 milliards d'euros. Neutres en productions végétales, les importations ont reculé de 16% en productions animales, 14% en en boissons et 12% en poissons.

Tableau 3. Les échanges de l'UE-27 selon les types de produits entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants)

	Exportations				Importations				Solde commercial			
	2000-09	**2010-18**	**2019**	**2020**	**2000-09**	**2010-18**	**2019**	**2020**	**2000-09**	**2010-18**	**2019**	**2020**
Productions animales	**23,8**	**45,2**	**56,2**	**56,3**	**10,2**	**13,4**	**14,7**	**12,4**	**13,5**	**31,8**	**41,5**	**44,0**
- Produits laitiers	11,4	22,2	28,0	28,3	2,3	3,0	3,9	3,4	9,1	19,2	24,1	24,9
- Secteur bovin	1,3	2,9	3,5	3,3	1,1	2,0	2,2	1,8	0,2	0,9	1,3	1,5
- Secteur ovin-caprin	0,1	0,3	0,6	0,6	0,9	1,0	1,0	0,9	-0,8	-0,6	-0,4	-0,3
- Secteur porcin	5,1	8,8	12,8	14,4	0,3	0,7	0,8	0,4	4,8	8,2	12,0	14,0
- Secteur avicole	2,5	4,0	4,8	4,1	1,4	2,0	1,9	1,5	1,1	2,0	2,9	2,6
- Autres prod. animales	3,4	6,8	6,6	5,7	4,2	4,7	4,9	4,3	-0,8	2,1	1,6	1,3
Productions végétales	**41,0**	**74,2**	**90,1**	**90,4**	**53,3**	**87,2**	**100,0**	**100,0**	**-12,3**	**-12,9**	**-9,9**	**-9,6**
- Céréales, préparations	8,5	17,1	20,8	22,0	4,6	7,3	9,8	8,5	3,9	9,8	11,0	13,6
* Céréales, minoterie	5,0	10,2	11,3	12,5	3,3	5,2	7,2	6,0	1,7	5,0	4,1	6,6
* Préparation céréales	3,5	6,9	9,5	9,5	1,3	2,1	2,6	2,5	2,2	4,8	6,9	7,0
- Oléo-protéagineux	1,7	3,5	3,4	3,8	12,1	20,8	21,6	22,4	-10,5	-17,4	-18,1	-18,6
* Oléagineux	1,6	3,3	3,3	3,7	11,9	20,7	21,4	22,2	-10,4	-17,4	-18,1	-18,5
* Protéagineux	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1
- Huiles végétales	2,0	3,3	4,0	4,0	1,5	2,3	2,1	2,3	0,5	1,0	1,8	1,7
- Fruits & Légumes	10,9	17,6	20,9	20,3	15,2	23,5	29,0	29,6	-4,4	-5,7	-8,0	-9,3
* Fruits	3,0	5,3	5,8	5,7	8,9	14,2	18,5	19,4	-5,9	-8,9	-12,7	-13,7
* Légumes	3,5	5,1	5,8	5,8	2,7	3,9	4,8	4,6	0,7	1,3	1,1	1,1
* Préparations F&L	4,4	7,2	9,3	8,8	3,6	5,4	5,7	5,6	0,8	1,9	3,6	3,3
- Sucre	1,3	1,3	1,0	1,0	1,1	1,9	1,5	1,2	0,2	-0,6	-0,4	-0,3
- Confiserie	3,0	6,3	8,1	7,4	1,0	1,6	2,1	1,9	2,1	4,7	6,0	5,4
- Horticulture	2,5	3,4	4,2	4,0	1,4	1,9	2,3	2,2	1,1	1,4	1,9	1,8
- Café, thé et cacao	2,1	4,6	5,4	5,3	7,8	15,4	16,0	16,0	-5,6	-10,8	-10,7	-10,7
- Autres prod. végétales	9,1	17,3	22,3	22,8	8,6	12,6	15,6	16,0	0,5	4,7	6,7	6,8
Boissons	**15,2**	**24,9**	**32,1**	**28,5**	**4,5**	**6,4**	**7,4**	**6,4**	**10,7**	**18,6**	**24,7**	**22,2**
Poissons	**3,2**	**5,5**	**6,8**	**6,2**	**13,8**	**21,1**	**26,2**	**23,1**	**-10,6**	**-15,7**	**-19,4**	**-16,9**
Total	**83,1**	**149,8**	**185,1**	**181,5**	**81,8**	**128,0**	**148,2**	**141,8**	**1,3**	**21,8**	**36,9**	**39,6**

Source : COMEXT / Traitement INRAE, SMART-LERECO

En 2020, le solde positif de la balance agro-alimentaire de l'UE (39,6 milliards d'euros) s'explique par les bonnes performances obtenues en productions animales (44 milliards d'euros) et dans le secteur des boissons (22,2 milliards d'euros). Le solde est, en revanche, négatif pour les poissons (-16,9 milliards d'euros) et les productions végétales (-9,6 milliards d'euros). De manière plus ciblée, les principaux produits excédentaires sont les produits laitiers (24,9 milliards d'euros), les boissons, la viande porcine (14 milliards d'euros) et les céréales (13,6 milliards d'euros). A l'autre extrême, les produits les plus déficitaires sont les oléagineux (-18,5 milliards d'euros), les fruits (-13,7 milliards d'euros) et le café, thé et cacao (-10,7 milliards d'euros).

Entre les périodes 2000-2009 et 2020, le solde agroalimentaire de l'UE s'est amélioré de 38,3 milliards d'euros. Cette amélioration tient pour une grande part aux produits laitiers (+15,8 milliards d'euros), aux boissons (+11,5 milliards d'euros), aux céréales (+9,7 milliards d'euros) et à la viande porcine (+9,2 milliards d'euros). Inversement, le déficit s'est creusé, du moins en monnaie courante, en oléagineux (-8,1 milliards d'euros) et en fruits (-7,8 milliards d'euros).

2. Le commerce agroalimentaire de la France

Dans ce panorama des échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires, il était utile d'examiner le cas de la France. D'abord parce qu'il s'agit de la première puissance agricole de l'UE, et que son insertion dans la division internationale du travail agricole s'est affirmée très tôt, au détour des années 1970-1980, au point de devenir l'une des grandes nations exportatrices de produits agricoles et alimentaires. Ensuite, parce que depuis le début de la décennie 2000, on peut observer un recul des parts de marché de la France, constat qui a animé de nombreux débats pour en identifier à la fois les origines mais aussi les leviers d'un rétablissement. Comme dans la partie précédente, il sera fait usage des mêmes bases de données pour établir un diagnostic relatif au positionnement de la France sur les marchés.

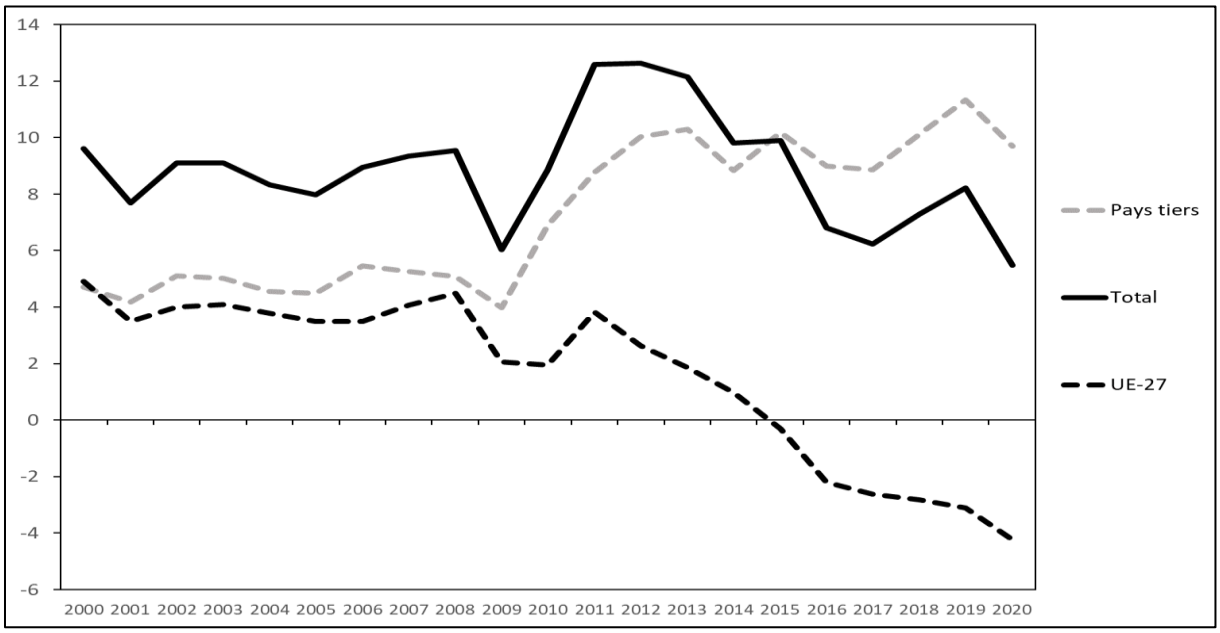
2.1 Une forte détérioration des échanges avec les pays partenaires de l'UE

Ce qui frappe l'observateur qui se penche sur le secteur agricole français, c'est d'abord la capacité qu'a eu la France de s'insérer rapidement dans les flux commerciaux internationaux. Dotées de nombreux avantages comparatifs dans la viticulture, les céréales, les produits laitiers, le sucre, les bovins vivants et les semences, la France se positionne à partir des années1980 comme l'une des nations les plus performantes à l'international, se classant deuxième exportateur mondial juste derrière les Etats-Unis, et ce jusqu'aux années 2000. Avec la mondialisation et les élargissements successifs de l'UE, sans oublier les impacts des Accords commerciaux et les réformes de la PAC, la France a été exposée à une pression concurrentielle plus forte, qui a débouché sur une transformation de la hiérarchie des nations exportatrices de biens agricoles et alimentaires. La France est désormais le sixième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires. Elle a été successivement supplantée par les Pays-Bas, par l'Allemagne, par le Brésil, par la Chine, et est talonnée par l'Espagne et la Pologne.

Ces processus cumulés n'ont pas conduit à un bouleversement de la composition des exportations françaises, celle-ci ayant conservé une étonnante régularité. On trouve toujours depuis près de quatre décennies les mêmes produits qui, exportés et importés, dégagent un solde excédentaire ou déficitaire. En revanche, c'est bien dans la ventilation géographique que les performances de la France ont connu une transformation structurelle. C'est sur le marché intra-communautaire, longtemps considéré comme un débouché « naturel » pour les exportateurs français (la répartition Pays Tiers/UE était il y a encore vingt ans en moyenne de 25 et 75%), que la France a reculé, perdants des parts de marché (figure 2). Jusqu'à la crise économique et financière de 2008, la France était l'un des rares Etats membres de l'UE a cumulé un excédent sur l'UE et sur les Pays Tiers. A partir de 2010, l'érosion de la compétitivité des exportations françaises est manifeste, aboutissant à un retournement de l'excédent qui, dès 2014, devient déficitaire sur l'UE. L'essentiel du solde excédentaire provient désormais des transactions commerciales effectuées sur les Pays Tiers. La France détient l'excédent sur Pays Tiers le plus élevé des 27 (cf. Annexe 1).

Par comparaison avec les autres Etats membres, on remarque que les Pays-Bas, qui sont devenus les premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires devant la France, affichent une situation symétrique. Devenus fortement excédentaires sur l'UE, ils demeurent déficitaires sur les Pays Tiers. Quant à l'Allemagne, qui, du fait de l'élargissement et de la restructuration des industries de la transformation de viandes, exporte plus que la France, ses importations sont suffisamment élevées pour que ce pays conserve un déficit commercial agroalimentaire d'environ 12 à 14 milliards d'€ en moyenne, la situant ainsi juste derrière le Royaume-Uni lorsque celui-ci était membre de l'UE.

Figure 2. Les échanges de la France en produits agroalimentaires entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants)



Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Ce recul de la France dans la hiérarchie des Etats membres exportateurs, s'explique non seulement par la montée en puissance de concurrents comme les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne et plus récemment la Pologne – en particulier dans ce dernier cas dans le secteur de l'aviculture –, processus illustrant le cheminement de l'UE vers un espace concurrentiel plutôt que coopératif, mais aussi par les effets de la crise économique et financière de la zone euro durant les années 2010-2014. Les plans d'austérité infligés à certains membres de cette zone, comme la Grèce, l'Espagne ou le Portugal, ont pu exercer une pression sur leurs demandes intérieures, préjudiciables aux exportateurs français. Le cas de la Grèce est révélateur de cette dégradation, dans la mesure où les arbitrages des consommateurs grecs se sont effectués au détriment des produits carnés, la France étant un fournisseur important de viande bovine à la Grèce. De plus, depuis les élargissements, la pénétration des produits français sur les marchés des Pays de l'Est est rendue difficile du fait de leurs coûts, les niveaux de vie des populations n'ayant pas encore totalement opéré le rattrapage sur la moyenne européenne.

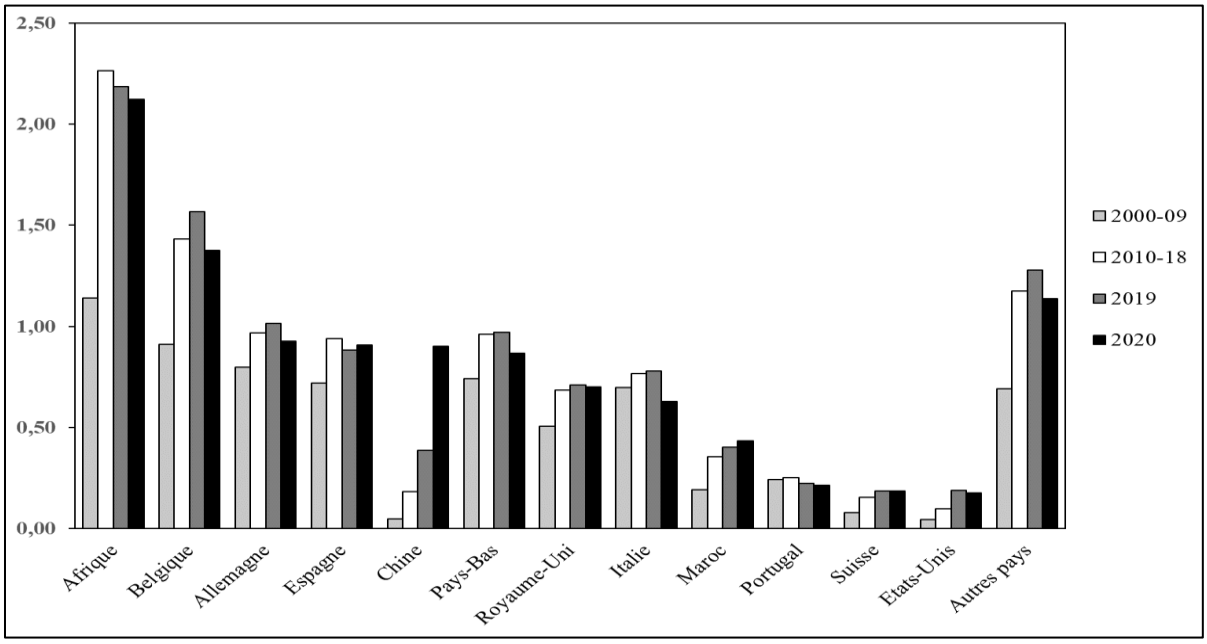
Il en découle que les exportateurs français dépendent de plus en plus des Pays Tiers pour préserver ou accroître leurs parts de marché sur des marchés certes porteurs du fait de la croissance économique élevée qui caractérisent les économies d'Asie ou du Proche et du Moyen-Orient, de leurs besoins alimentaires, mais qui sont aussi exposées à des retournements de conjoncture voire à des récessions lors des phases de crises du capitalisme mondial, comme il y a plus de dix ans, ce qui se traduit par de moindre importations.

2.2 Une dépendance importante de la France dans certains secteurs

L'appareil exportateur français de produits agricoles et alimentaires est fortement concentré autour de quelques grands secteurs. C'est d'ailleurs l'une des critiques le plus souvent énoncées lorsque l'on évoque les performances françaises sur les marchés internationaux. Pour les observateurs, la concentration du solde excédentaire sur quelques produits dissimulent une faiblesse, car si l'on soustrait notamment le poste vins et boissons, le secteur agroalimentaire bascule dans le déficit. Poussant le raisonnement jusqu'à ses extrêmes limites, on pourrait assombrir davantage le constat en ajoutant aux boissons alcoolisées, les céréales et les produits

de céréales, les produits laitiers, le sucre, etc. Il est suggéré de dépasser ce non-sens économique et de rappeler qu'en effet, les produits laitiers représentent 57% des exportations de produits issus de l'élevage (14% du total des exportations agroalimentaires en 2020), les vins et boissons 53% du total des exportations de produits végétaux (25% des exportations totales), et les céréales, produits de céréales 37% (35% du total) (figure 3).

Figure 3. Les clients de la France en céréales (y compris les produits de la minoterie et les préparations) entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants)



Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Pour ce qui est des vins, les exportations sont essentiellement concentrées sur des pays à haut niveau de revenu, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Chine, le Japon, les Pays-Bas et Singapour. Il s'agit d'un poste qui, en 2020, a durement été affecté non seulement par la crise sanitaire, la consommation de boissons alcoolisées ayant été pénalisée par la fermeture des établissements de restauration hors domicile, mais aussi par les répercussions de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'UE au sujet de l'aviation civile. Dès novembre 2019, les exportations de vins vers les Etats-Unis fléchissent. C'est pourquoi, ces deux chocs de 2019 et de 2020, ont fait perdre 2 milliards d'€ à la filière viti-vinicole, contribuant à inverser le redressement depuis trois ans de l'excédent commercial agroalimentaire français. Toutefois, avec la reprise économique dans le monde, l'apaisement du conflit commercial avec Washington depuis l'accession au pouvoir de Joe Biden, les exportations de vins et de boissons sont reparties à la hausse. Sur les cinq premiers mois de l'année 2021, la croissance des ventes de vins et de boissons alcoolisées était nette, passant de 5,2 milliards en 2020 à près de 7 en 2021, apportant un levier au redressement de l'excédent total, qui augmentait de 12,5%, pour se fixer à près de 3 milliards contre 2,6 en 2020.

En revanche, d'autres secteurs affichent de manière parfois structurelle des déficits commerciaux, à commencer par les oléagineux, et surtout les fruits et les légumes, secteur pour lequel le déficit remonte au début des années 1980. C'est le plus important déficit commercial de la balance agroalimentaire de la France (-7 milliards en 2020) (tableau 4).

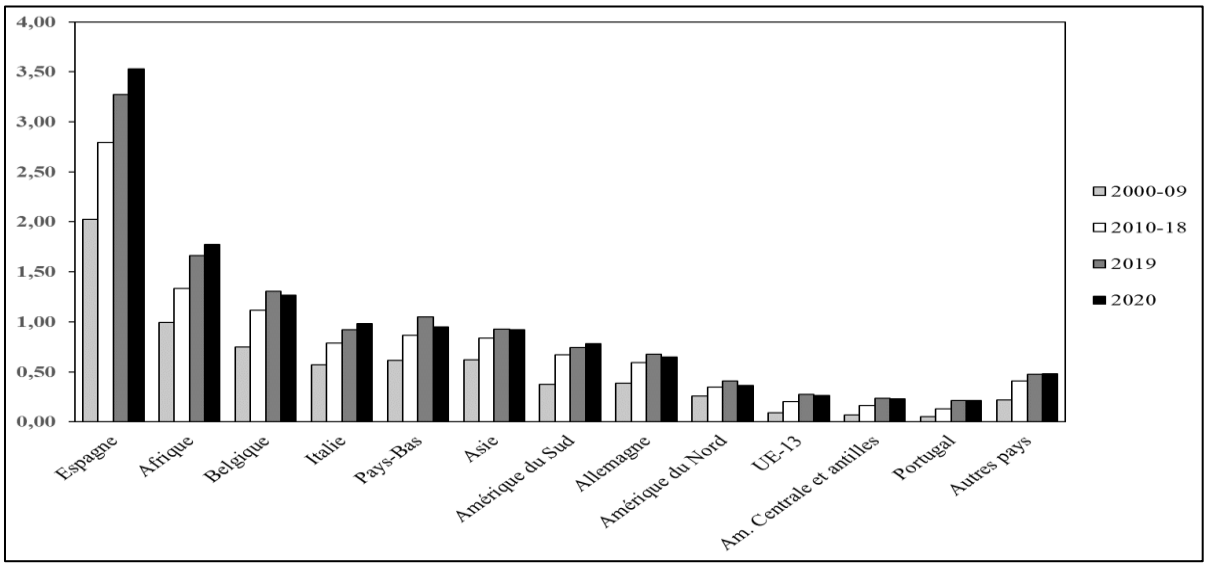
Tableau 4. Les échanges de la France selon les types de produits entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants)

	Exportations				Importations				Solde commercial			
	2000-09	**2010-18**	**2019**	**2020**	**2000-09**	**2010-18**	**2019**	**2020**	**2000-09**	**2010-18**	**2019**	**2020**
Productions animales	**10,85**	**14,42**	**15,55**	**15,19**	**6,95**	**9,87**	**11,26**	**10,64**	**3,90**	**4,55**	**4,29**	**4,56**
- Produits laitiers	5,39	8,06	8,81	8,71	2,74	4,06	4,95	4,72	2,65	4,00	3,85	3,99
- Secteur bovin	2,04	2,33	2,47	2,35	1,10	1,45	1,50	1,23	0,94	0,88	0,97	1,12
- Secteur ovin-caprin	0,10	0,10	0,11	0,10	0,57	0,55	0,50	0,50	-0,48	-0,45	-0,39	-0,40
- Secteur porcin	1,23	1,44	1,67	1,78	1,13	1,54	1,70	1,71	0,10	-0,10	-0,03	0,07
- Secteur avicole	1,45	1,57	1,52	1,32	0,59	1,30	1,62	1,50	0,85	0,27	-0,10	-0,17
- Autres prod. animales	0,64	0,91	0,97	0,93	0,81	0,98	0,99	0,98	-0,17	-0,07	-0,01	-0,05
Productions végétales	**19,37**	**27,86**	**29,60**	**28,79**	**20,13**	**30,10**	**34,59**	**35,10**	**-0,77**	**-2,24**	**-4,98**	**-6,30**
- Céréales, préparations	6,81	10,23	10,77	10,58	2,47	3,84	4,63	4,66	4,34	6,39	6,14	5,92
* Céréales et minoterie	5,30	7,76	7,70	7,70	0,83	1,27	1,47	1,51	4,47	6,49	6,22	6,19
* Préparations céréales	1,52	2,47	3,08	2,88	1,64	2,57	3,16	3,15	-0,12	-0,10	-0,08	-0,28
- Oléo-protéagineux	1,61	2,62	2,72	2,87	2,25	3,61	3,77	3,89	-0,64	-0,99	-1,05	-1,02
* Oléagineux	1,49	2,50	2,65	2,80	2,24	3,60	3,75	3,87	-0,75	-1,10	-1,10	-1,08
* Protéagineux	0,12	0,12	0,07	0,07	0,01	0,01	0,02	0,02	0,11	0,10	0,05	0,05
- Fruits & Légumes	4,13	5,12	5,51	5,40	7,02	10,24	12,17	12,40	-2,90	-5,12	-6,66	-7,00
* Fruits	1,41	1,54	1,37	1,42	2,72	4,03	4,96	5,31	-1,31	-2,49	-3,59	-3,89
* Légumes	1,55	1,98	2,30	2,19	1,99	2,72	3,23	3,26	-0,44	-0,74	-0,93	-1,07
* Préparations FL	1,17	1,60	1,84	1,80	2,32	3,49	3,98	3,83	-1,15	-1,89	-2,14	-2,04
- Sucre	1,82	2,01	1,66	1,17	0,67	0,81	0,78	0,77	1,15	1,20	0,88	0,40
- Horticulture	0,18	0,14	0,16	0,16	1,04	1,02	1,12	1,05	-0,86	-0,88	-0,96	-0,89
- Café, thé et cacao	1,40	2,56	3,11	3,38	2,56	4,96	5,93	6,05	-1,17	-2,40	-2,82	-2,67
- Autres prod. végétales	3,41	5,18	5,67	5,23	4,12	5,61	6,18	6,26	-0,70	-0,43	-0,51	-1,04
Boissons	**9,88**	**14,15**	**17,20**	**15,16**	**2,04**	**3,15**	**3,95**	**3,78**	**7,84**	**11,00**	**13,25**	**11,38**
Poissons	**1,23**	**1,36**	**1,53**	**1,36**	**3,63**	**5,09**	**5,86**	**5,52**	**-2,40**	**-3,73**	**-4,33**	**-4,16**
Total	**41,32**	**57,80**	**63,88**	**60,50**	**32,75**	**48,21**	**55,66**	**55,03**	**8,57**	**9,59**	**8,22**	**5,47**

Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO

La croissance des importations de fruits et de légumes depuis le début des années 2000 a largement contribué à faire basculer la France dans le déficit des échanges de produits végétaux. L'Espagne est, de très loin, le premier pays fournisseur de la France en fruits et en légumes, les différentiels de coûts de production ainsi que la proximité géographique facilitant l'agressivité commerciale de ce partenaire-concurrent de l'UE. L'Afrique du Nord, et en particulier le Maroc, avec lequel l'UE a signé un Accord de libre-échange, se positionne en tant que grand fournisseur de la France en fruits et en légumes (figure 4).

Figure 4. Les fournisseurs de la France en fruits et légumes (y compris les préparations) entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants)



Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO

La décomposition géographique du commerce extérieur français de produits agricoles et alimentaires, évoquée plus haut, se retrouve dans le secteur des produits animaux. A l'exception des excédents bilatéraux retirés des échanges en produits laitiers ou sur les bovins viandes (Allemagne, Espagne notamment), le déficit global en produits animaux ou issus de l'élevage laitier est concentré sur l'UE, avec, en 2020, - 1,3 milliard d'€. En revanche, l'excédent est élevé sur les Pays Tiers, (près de 5 milliards), retiré essentiellement des flux avec la Chine, ce marché étant de plus en plus pénétré par les produits français (produits laitiers, viande porcine), répondant ainsi à une dynamique de la demande domestique chinoise (tableau 5).

Tableau 5. Le solde commercial de la France avec ses principaux pays partenaires pour différentes productions animales en 2020 (milliards d'euros courants)

	Produits laitiers	Secteur bovin	Secteur ovins-caprins	Secteur porcin	Secteur avicole	Productions animales
UE-27	**-763**	**-6**	**0**	**-492**	**-24**	**-1 304**
- Italie	-129	1 262	23	-83	-10	1 094
- Belgique	139	-93	2	60	-59	108
- Allemagne	205	72	-4	-206	-56	-41
- Espagne	233	150	-59	-640	-7	-332
- Pologne	10	-90	2	15	-266	-340
- Irlande	-183	-213	-109	0	-14	-482
- Pays-Bas	-562	-254	-17	31	-138	-981
Pays tiers	**3 926**	**117**	**-255**	**777**	**377**	**4 883**
- Chine	763	6	0	492	24	1 304
- Royaume-Uni	574	-37	-191	90	61	475
- Algérie	216	116	0	0	4	338
- Grèce	7	158	2	35	6	213
- Arabie saoudite	111	1	0	8	90	211
- Etats-Unis	178	-4	0	1	-4	179
- Japon	103	-1	1	60	4	175
- Corée du Sud	116	0	0	21	1	142
- Suisse	83	-21	3	3	44	137
- Brésil	18	-10	0	0	-11	-6
- N. Zélande	9	-1	-67	0	-1	-75
MONDE	**3 989**	**1 116**	**-400**	**74**	**-174**	**4 555**

Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Conclusion

Ce panorama des échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires de l'Union européenne, avec un focus sur la France, conduit à tirer quelques enseignements. Le premier est que, en dépit des réformes de la PAC, de l'application de certains Accords commerciaux qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, l'UE a accédé au rang de premier exportateur mondial hors flux intra-communautaires, devançant depuis quelques années les Etats-Unis, qui avaient occupé cette position depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. On comprend alors mieux l'état des relations commerciales entre les deux zones, Washington n'ayant sans doute jamais admis être dépassé par l'UE dans ce domaine.

Le deuxième enseignement a trait au fait que, dans cette progression, tous les Etats membres de l'UE n'y ont pas contribué de façon homogène. Si l'UE a ravi aux Etats-Unis la place de premier exportateur, elle le doit en partie aux Pays-Bas, qui, en tant que nation, est devenue l'une des grandes puissances commerciales de produits agricoles et alimentaires. Le dynamisme des ventes de l'Espagne, de la Pologne et de l'Allemagne, ont pu jouer un rôle non négligeable dans cette configuration. C'est l'une des manifestations de l'élargissement de l'UE que d'avoir bouleversé la hiérarchie des puissances agricoles au sein des 27.

Le dernier enseignement principal qu'il s'agit de prendre en considération réside dans le déclassement de la France sur le marché intra-communautaire. C'est sur cette zone qu'est tangible l'érosion des parts de marché de la France qui, on le sait, a interpellé et continue d'inquiéter économistes comme responsables politiques. On a toutefois montré en quoi ce déclin méritait d'être nuancé, tant les performances de la France étaient indéniables sur les Pays Tiers. L'essentiel de l'excédent qui, de surcroît, se redresse depuis trois années, malgré le choc occasionné par la pandémie, provient désormais de ces régions développées ou émergentes, sur lesquelles les productions françaises sont réputées, et peuvent s'écouler même avec des prix plus élevés que ceux des concurrents. C'est pourquoi il est suggéré de ne pas verser dans le déclinisme, mais, *a contrario*, d'inviter à poursuivre les investigations économiques et statistiques pour évaluer l'état réel de la concurrence, et préparer les acteurs à opérer les changements qui s'imposent pour accroître et/ou préserver ces parts de marché. Car à bien y regarder, depuis 1977, l'agriculture française et les industries de la transformation n'ont, globalement, plus jamais enregistré de déficits commerciaux.

Remerciements

Nous remercions Cécile Le Roy (INRAE, UMR SMART-LERECO) pour son appui efficace dans le traitement des données commerciales issues des bases de données BACI, COMEXT et Douanes Françaises.

Bibliographie

Ambec, S., Angot, J.L., Chotteau, P., Dabène, O. Guyomard, H., Jean, S., Laurans, Y., Nouvel, Y. & Ollivier, H. (2020). Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'UE et le Mercosur en matière de développement durable. Paris, Rapport au Premier ministre, 192 p.
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_projet_daccord_ue_mercosur.pdf

Blonigen B.A., Wilson W. (2018). *Handbook of international trade and transportation.* Cheltenham (UK), Edward Elgar Publishing, 679 p.

Bromund T.R., Beaumont-Smith G. (2020). Ten Principles for U.S. Trade Negotiations with the European Union. Report of the Heritage Foundation, 27 p.
https://www.heritage.org/sites/default/files/2020-04/BG3480.pdf

Boyer, R. (2014). *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie.* Paris, Editions la Découverte, 185 p.

Buczinski, B., Trouvé, A., Chotteau, P., Rieu, M. (2018). Conséquences de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG/CETA) sur les productions animales. *Viandes & Produits Carnés*, 34, 1-10.

Bureau, J.C., Fontagné, L. & Jean, S. (2015). L'agriculture française à l'heure des choix. *Les notes du Conseil d'Analyse Economique (CAE)*, 27, 12 p.

Bureau, J.C., Gozlan, E. & Jean, S. (2005). La libéralisation des marchés agricoles, une chance pour les pays en développement ? *Revue française d'économie*, 20(1), 109-145.

Bureau, J.C. & Thoyer, S. (2014). *La Politique agricole commune*. Paris, Editions la Découverte, 128 p.

Butault, J.P. (2004). *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire et mesure.* Paris, Editions Quae, 312 p.

Centre d'études et de prospective (2017). *MOND'Alim 2030 : panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*. Paris, La Documentation française, 230 p.
http://agriculture.gouv.fr/telecharger/87099

CEPII (2021). *L'économie mondiale 2021*. Paris, Editions CEPII, 128 p.

Chatellier, V. (2016). Le commerce international, européen et français de produits laitiers : évolutions tendancielles et dynamiques concurrentielles. *INRA Productions Animales*, 29 (3), 143-162.

Chatellier, V. (2019). L'internationalisation des marchés en productions animales. *INRAE Productions animales*, 32(2), 111-130.

Chatellier, V. (2020). La dépendance de l'Afrique de l'Ouest aux importations de produits laitiers. *INRAE Productions Animales*, 33 (2), 125-140.

Chatellier, V., Pouch, T., Le Roy, C. & Quentin, M. (2018). Les relations commerciales agroalimentaires de la Russie avec l'UE, l'embargo russe et les productions animales. *INRA Productions Animales*, 31(2), 83-103.

Chaumet, J.M. & Pouch, T. (2017). La Chine au risque de la dépendance alimentaire. Editions Presse Universitaire de Rennes, 212 p.

Cheptea, A., Gaigné, C. (2020). Russian food embargo and the lost trade. *European Review of Agricultural Economics*, 47, 684-718. https://doi.org/10.1093/erae/jbz032

Choi, H. S., Jansson, T., Matthews, A., Mittenzwei, K. (2021). European Agriculture after Brexit: Does Anyone Benefit from the Divorce? *Journal of Agricultural Economics*, vol 72(1), 3-24. doi: 10.1111/1477-9552.12396

Claquin, P. (2017). La mondialisation par le commerce des produits alimentaires : tendances structurelles et exploration prospective. MAA, Centre d'Etudes et de Prospective (CEPE), *Analyse*, 102, 1-8.

Courleux, F. & Carles J. (2020). Le multilatéralisme agricole depuis l'OMC : entre échec et renouveau. In Le Demeter 2020, IRIS éditions, 63-79.

Détang-Dessendre, C. & Guyomard, H. (2020). *Quelle Politique Agricole Commune demain ?* Paris, Editions Quae, 306 p.

Duplomb, L. (2019). La place de l'agriculture française sur les marchés mondiaux. Rapport d'information du Sénat, n°528, 31 p.

EC (2019-a). EU agricultural outlook for markets and income 2019-2030. Brussels (Belgium), report of European Commission, DG Agriculture and Rural Development, 92 p. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agricultural-outlook-2019-report_en.pdf

EC (2019-b). Agri-food trade in 2018. *Monitoring Agri-trade policy*, 28 p. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/trade/documents/agri-food-trade-2018_en.pdf

FAO (2018-a). The future of food and agriculture: alternative pathways. Rome, report, 224 p. http://www.fao.org/3/I8429EN/i8429en.pdf

FAO (2021). Food outlook: biannual report on global food markets. Rome, Report, 176 p. https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Volume-I_Comprehensive-Tables.pdf

Gaigné, C., Laroche-Dupraz, C. & Matthews, A. (2015). Thirty years of European research on international trade in food and agricultural products. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 96(1), 91-130.

Gale, F., Valdes, C., Ash, M. (2019). Interdependence of China, United States and Brazil in Soybean Trade. Report of the USDA Economic Research Service, Washington, USA.

Hache, E. (2015). Géopolitique des protéines. *Revue Internationale et stratégique*, 97, 36-46.

Jean, S. (2015). Le ralentissement du commerce mondial annonce un changement de tendance. *La lettre du CEPII*, 356, 1-4.

McKibbin, W.J., Stoeckel, A. (2009). The potential impact of the global financial crisis on world trade. World Bank policy research working paper 5134, 61 p.

Neveu A. (2021). L'agriculture et la crise du multilatéralisme. *Paysans & société*, 386, 37-44.

OCDE-FAO, 2021. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030. Paris, Editions OCDE, 275 p + annexes. https://doi.org/10.1787/e32fb104-fr

OMC (2018-b). Le commerce et les normes alimentaires. Genève, Rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la FAO, 72 p. http://www.fao.org/3/i7407fr/i7407fr.pdf

OMC (2014). L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round. Genève, Rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 40 p. https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag.pdf

OMC (2020). L'examen statistique du commerce mondial 2020. Genève, rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce, 157 p. https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2020_f/wts2020_f.pdf

OMC (2021). Trade statistics and outlook. WTO Press note, 876, 10 p. https://www.wto.org/english/news_e/pres21_e/pr876_e.pdf

Pouch, T. (2015). Le commerce international de produits agricoles et ses rivalités permanentes. *Hérodote*, 156, 108-124.

Pouch T. & Kheraief N. (2016). Le commerce extérieur agroalimentaire de l'Inde. *Economie Rurale*, 352, 67-80.

Pouch, T., Quentin M., Caraes D., 2021. *La compétitivité du secteur agricole et alimentaire : rupture et continuité d'un secteur clé de l'économie française.* Paris, Rapport de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), 59 p. https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/Rapport_Competitivite_Janvier_APCA_2021.pdf

Rainelli, M. (2015). *Le commerce international*. Paris, Editions La Découverte, 128 p.

Rastoin, J.L. & Ghersi, G., 2010. *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Paris, Éditions Quae 565 p.

Regmi A. (2019). China's Retaliatory Tariffs on U.S. Agriculture: In Brief. Report of the Congressional Research Service (CRS), R45929, 9 p. https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R45929

Séronie, J.M. (2018). *PAC et mondialisation.* Paris, Editions Quae, 176 p.

Siroën J.M. (2021). L'OMC : une organisation sans avenir. *Paysans & société*, 387, 17-22.

Turolla S. (coordination) (2019). Compétitivité des filières animales françaises. Rapport INRAE du projet Compani pour le Ministère de l'agriculture, 67 p.

United Nations (2019). World population prospects 2019 (volume 1). New-York, Report of the United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 374 p. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb4479en.pdf

USDA (2021). Agricultural Projections to 2030: long-term projections. Report, United States Department of Agriculture, world agricultural outlook board, 96 p. https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-Agricultural-Projections-to-2030.pdf

Uzun V., Shagaida N., Lerman Z. (2019). Russian agriculture: growth and institutional challenges. *Land Use Policy*, vol. 83, 475-487. https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.02.018

World Bank (2021). Global Economic Prospects. Washington DC, June, report 172 p. https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35647/9781464816659.pdf

Annexe 1. Les échanges agro-alimentaires des Etats membres de l'UE entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants pour les échanges intra-UE, Extra-UE et totaux)

	Exportations				Importations				Solde commercial			
	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020
Intra-UE												
Pays-Bas	32,3	52,2	66,7	61,5	14,5	25,6	34,4	32,3	17,9	26,6	32,3	29,1
Espagne	17,0	27,1	33,1	34,0	11,8	17,1	20,0	19,4	5,2	10,0	13,1	14,6
Pologne	4,9	15,7	23,0	20,1	4,5	12,5	16,8	14,7	0,4	3,2	6,2	5,4
Danemark	8,0	10,4	11,2	9,7	5,0	8,0	9,1	8,4	2,9	2,4	2,0	1,3
France	25,5	32,1	33,8	32,5	21,7	31,7	36,9	36,7	3,8	0,4	-3,1	-4,2
Belgique	18,4	27,5	31,1	25,9	15,3	23,3	26,1	22,4	3,0	4,2	5,0	3,5
Irlande	2,6	3,6	4,7	4,5	1,4	2,6	3,2	3,7	1,2	1,1	1,5	0,8
Italie	13,0	20,6	25,0	23,7	21,1	29,3	32,2	27,6	-8,0	-8,8	-7,2	-4,0
Allemagne	29,4	48,1	53,4	47,8	38,1	58,7	69,6	65,3	-8,7	-10,6	-16,2	-17,5
Autres EM	22,0	49,0	61,0	54,5	36,5	68,7	85,2	73,5	-14,6	-19,7	-24,3	-19,0
Extra-UE												
Pays-Bas	14,7	25,4	31,2	30,9	14,1	26,3	32,6	33,5	0,5	-0,8	-1,5	-2,6
Espagne	6,2	13,1	18,5	19,2	10,0	14,6	17,8	16,1	-3,9	-1,5	0,6	3,1
Pologne	2,0	6,2	8,9	8,9	1,7	3,5	5,0	4,8	0,3	2,7	3,9	4,1
Danemark	6,3	8,3	9,1	9,2	3,3	4,5	5,3	5,0	3,0	3,8	3,7	4,1
France	15,8	25,7	30,0	28,1	11,0	16,5	18,7	18,3	4,8	9,2	11,3	9,7
Belgique	4,9	8,2	10,3	9,0	6,1	8,9	9,6	8,5	-1,2	-0,8	0,7	0,5
Irlande	5,4	7,7	9,5	9,2	3,4	5,3	6,6	6,1	1,9	2,3	2,9	3,1
Italie	8,2	14,8	19,9	20,4	9,0	12,7	13,9	13,6	-0,8	2,1	5,9	6,7
Allemagne	10,3	19,9	22,5	22,1	13,2	20,4	20,3	19,8	-3,0	-0,5	2,2	2,3
Autres EM	9,4	20,4	25,3	23,9	11,2	17,9	21,5	19,5	-1,8	2,4	3,8	4,4
Totaux (Intra-UE et Extra-UE)												
Pays-Bas	47,0	77,6	97,8	92,4	28,6	51,8	67,0	65,8	18,4	25,8	30,8	26,6
Espagne	23,2	40,2	51,5	53,1	21,9	31,7	37,8	35,5	1,3	8,5	13,7	17,7
Pologne	6,9	21,8	31,8	29,0	6,2	16,0	21,7	19,5	0,7	5,9	10,1	9,5
Danemark	14,3	18,7	20,2	18,9	8,4	12,5	14,5	13,4	5,9	6,2	5,7	5,5
France	41,3	57,8	63,9	60,5	32,8	48,2	55,7	55,0	8,6	9,6	8,2	5,5
Belgique	23,2	35,7	41,4	34,9	21,4	32,3	35,7	30,9	1,8	3,4	5,6	4,0
Irlande	8,0	11,3	14,2	13,7	4,9	7,9	9,8	9,8	3,1	3,4	4,4	3,9
Italie	21,3	35,3	44,9	44,0	30,1	42,0	46,1	41,3	-8,9	-6,7	-1,2	2,8
Allemagne	39,7	68,0	75,9	69,9	51,4	79,1	89,9	85,1	-11,7	-11,1	-14,0	-15,2
Autres EM	31,4	69,4	86,3	78,5	47,7	86,6	106	93,0	-16,4	-17,2	-20,4	-14,6

Source : COMEXT et Douanes françaises (pour la France) / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Annexe 2. Les pays partenaires de la France dans les échanges de produits agro-alimentaires entre 2000 et 2020 (milliards d'euros courants) *

	Exportations				Importations				Solde commercial			
	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020	2000-09	2010-18	2019	2020
UE-27	**25,51**	**32,11**	**33,83**	**32,45**	**21,72**	**31,75**	**36,95**	**36,68**	**3,79**	**0,37**	**-3,12**	**-4,23**
- Allemagne	5,66	6,58	6,73	6,42	3,73	5,48	6,01	5,89	1,94	1,10	0,72	0,54
- Italie	4,73	5,31	5,52	5,07	2,54	3,71	4,60	4,74	2,19	1,60	0,92	0,34
- Danemark	0,46	0,47	0,49	0,48	0,51	0,47	0,52	0,46	-0,05	0,00	-0,02	0,02
- Belgique	4,86	6,23	6,49	6,29	4,00	5,76	6,64	6,38	0,86	0,48	-0,15	-0,09
- Irlande	0,36	0,45	0,48	0,51	0,59	0,80	1,02	0,95	-0,24	-0,35	-0,54	-0,44
- Pologne	0,22	0,57	0,85	0,85	0,22	1,10	1,57	1,67	-0,01	-0,53	-0,72	-0,81
- Pays-Bas	2,67	3,59	3,69	3,76	4,73	5,87	6,42	5,94	-2,06	-2,28	-2,73	-2,18
- Espagne	3,57	4,78	4,95	4,67	4,24	6,33	7,46	7,84	-0,66	-1,54	-2,52	-3,17
PAYS TIERS	**15,81**	**25,68**	**30,04**	**28,05**	**11,03**	**16,46**	**18,71**	**18,35**	**4,78**	**9,22**	**11,33**	**9,70**
- Chine	0,63	2,67	3,72	4,11	0,28	0,51	0,58	0,56	0,35	2,15	3,14	3,55
- Etats-Unis	2,14	3,26	5,07	4,30	0,53	0,79	0,80	0,75	1,61	2,47	4,27	3,55
- Royaume-Uni	4,56	5,33	5,49	5,31	1,91	2,44	2,74	2,42	2,64	2,89	2,75	2,89
- Algérie	0,66	1,41	1,35	1,23	0,01	0,01	0,01	0,01	0,66	1,40	1,34	1,22
- Japon	0,94	1,08	1,26	1,11	0,03	0,06	0,08	0,08	0,91	1,02	1,18	1,03
- Singapour	0,32	0,90	1,07	0,78	0,01	0,01	0,01	0,01	0,31	0,88	1,05	0,76
- Arabie saoudite	0,25	0,54	0,41	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25	0,54	0,41	0,39
- Australie	0,11	0,29	0,42	0,41	0,07	0,13	0,12	0,05	0,04	0,16	0,30	0,36
- Corée du Sud	0,15	0,32	0,40	0,40	0,01	0,04	0,06	0,06	0,14	0,28	0,33	0,34
- Emirats Arabes Unis	0,13	0,32	0,39	0,29	0,03	0,03	0,01	0,01	0,10	0,29	0,39	0,28
- Russie	0,43	0,52	0,36	0,38	0,05	0,11	0,13	0,13	0,38	0,41	0,23	0,25
- Argentine	0,01	0,02	0,02	0,02	0,34	0,29	0,23	0,25	-0,32	-0,27	-0,21	-0,23
- Côte d'Ivoire	0,16	0,31	0,38	0,37	0,37	0,49	0,55	0,63	-0,21	-0,18	-0,17	-0,27
- Maroc	0,30	0,58	0,68	0,70	0,29	0,26	1,08	1,13	0,01	0,32	-0,39	-0,43
- Norvège	0,13	0,21	0,22	0,19	0,35	0,66	0,75	0,79	-0,22	-0,46	-0,52	-0,60
- Brésil	0,08	0,14	0,15	0,14	1,18	1,21	1,09	0,99	-1,10	-1,07	-0,94	-0,85
Total	**41,32**	**57,80**	**63,88**	**60,50**	**32,75**	**48,21**	**55,66**	**55,03**	**8,57**	**9,59**	**8,22**	**5,47**

Source : Douanes Françaises / Traitement INRAE, SMART-LERECO